



Vote ravalement facade avec isolation

Par ie67

Bonjour à toutes et à tous,

La plus part d'entre nous avons besoin de votre aide.

Pour des travaux de ravalement de façade avec ISOLATION des pignons, lors du vote en assemblé général est ce qu'on doit respecter une majorité SIMPLE (art. 24 loi 10 juillet 1965)ou majorité ABSOLU (art. 25 loi 10 juillet 1965).

Si c'est ABSOLU et que le cabinet a validé les votes avec une majorité SIMPLE, qu'elles sont les recours ?

Merci beaucoup de votre aide.
ie67